

L'an deux mil neuf, le sept mai à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni, en session ordinaire sur convocation adressée le 24 avril 2009, au restaurant scolaire de Mirebeau, sous la présidence de Monsieur Louis de BROISSIA, avec l'ordre du jour ci-après :

- ✚ Approbation du compte rendu des séances du 19 et du 26 mars
- ✚ Modification des emplois
- ✚ Information sur la participation des usagers au service extrascolaire
- ✚ Tarification des services extrascolaires 2009/2010
- ✚ Règlement des services périscolaires et extrascolaires 2009/2010
- ✚ Gestion des effectifs extrascolaires
- ✚ Information concernant la petite enfance
- ✚ Information sur la participation des usagers à l'école de musique
- ✚ Tarification de l'école de musique 2009/2010
- ✚ Avenant de travaux à l'école de musique
- ✚ Information sur le reclassement des employés de Neltec
- ✚ Calendrier des réunions du second semestre 2009
- ✚ Questions diverses

Le Président accueille l'assemblée et fait l'appel des présents :

Adoption du compte rendu des séances du 19 mars et du 26 mars 2009

Le Président présente les comptes rendus des séances du 19 mars et du 26 mars qui sont adoptés sans observation.

Il rappelle l'ordre du jour.

Modification des emplois

Le Président présente une demande de modification d'emploi à l'assemblée pour un changement de grade d'un agent employé à la structure d'accueil des tout-petits, à la suite de la réussite d'un concours, avec l'incidence financière. Il s'agit du remplacement d'un poste, le comité technique paritaire a été informé de cette modification.

Le conseil de la communauté, à l'unanimité accepte la modification de cet emploi, ainsi que la modification du tableau des emplois engendrée par cette modification.

Tarification des services extrascolaires 2009/2010

Les propositions de tarification des services extrascolaires sont présentées. L'intégration d'une part des repas a été faite en 2008, cette intégration était prévue sur deux à trois années. Il est proposé d'augmenter les tarifs avec repas de 12% et les tarifs sans repas de 3%, la commission des finances a donné un avis favorable à cette proposition. Il est également proposé d'ajouter un tarif pour les sorties à la piscine. Le coût de ces sorties est différent suivant les sites extrascolaires.

Le conseil de la communauté s'était prononcé contre l'intégration de la piscine dans les compétences communautaires.

La tarification pour l'accueil des jeunes bénéficiera désormais de l'application du quotient familial.

Les coûts de l'activité piscine se sont élevés à 2107 euros en 2008. Ils se composent des entrées à la piscine, de charges de personnel supplémentaires puisque que le taux d'encadrement est différent (1 animateur pour 5 enfants) et des charges de transport pour les sites de Belleneuve et de Bèze.

Le conseil de la communauté, vote les propositions suivantes : **Les tarifs 2009 sont augmentés de 3% pour les demi-journées sans repas et pour les journées culturelles, et de 12% pour les autres tarifs.**

Cette tarification s'applique à compter du 1er juillet 2009.

Règlements des accueils de loisirs péri et extrascolaires 2009/2010

Le projet de modification du règlement des accueils de loisirs péri et extrascolaire, avec la nouvelle définition des accueils prioritaires en cas de saturation de la fréquentation.

L'assemblée discute des critères de priorité puis vote, à l'unanimité, le règlement modifié pour les accueils de loisirs. Ce règlement est applicable à compter du 1er septembre 2009.

Gestion des effectifs extrascolaires

L'assemblée fixe des effectifs maxima pour les différents sites, comme suit :

Mirebeau	3*8 enfants de moins de 6 ans	2*12 enfants de plus de 6 ans	Total : 48 enfants
Belleneuve	3*8 enfants de moins de 6 ans	2*12 enfants de plus de 6 ans	Total : 48 enfants
Bèze	2*8 enfants de moins de 6 ans	2*12 enfants de plus de 6 ans	Total : 40 enfants

Et l'effectif du secteur jeunes à un maximum de 36.

Tarification pour l'école de musique et information sur la participation des usagers

La commission des finances a donné un avis favorable pour une augmentation différenciée en fonction des enseignements, de la fréquentation par enseignement et de la participation des usagers aux activités de l'école. Par ailleurs, les tarifs ont été calculés pour être divisibles par 4 pour faciliter la gestion administrative.

Les tarifications pour la formation instrumentale ont été différenciées selon que les élèves ont des cours de 30 ou de 40 minutes.

Il est nécessaire de répondre aux critères d'une école de niveau III dans le schéma départemental avec notamment un effectif minimum égal ou supérieur à 2% de la population et une participation de la collectivité au moins égale à 50% des dépenses. Ces objectifs sont atteints aujourd'hui avec un effectif de 267 élèves et une participation de 60% des dépenses.

Le Président fait part de la nécessité de maintenir l'élan de l'école de musique.

Un effort important a été réalisé par le conseil communautaire pour le financement et le bâtiment.

La Communauté de Communes créée des services pour le dynamisme du canton, celui-ci est attractif puisque la démographie a augmenté d'environ 1000 habitants.

Le conseil communautaire vote la tarification proposée qui sera appliquée à compter du 1er septembre 2009.

Les travaux du bâtiment devraient être achevés pour l'inauguration prévue le samedi 20 juin à 11 heures. Des concerts sont prévus pour l'inauguration. Plusieurs professeurs vont changer, des stages seront organisés. Un concert est organisé le 6 juin à Arceau avec l'école de musique d'Auxonne.

Avenants pour travaux à l'école de musique

Le conseil communautaire accepte les travaux proposés dans les avenants.

Les crédits nécessaires seront inscrits dans une décision modificative.

Questions diverses

Calendrier des réunions : le Président propose le calendrier des réunions du second semestre :

Manifestation astronomie : Le conseil de la communauté décide la création d'une régie de recettes comme suit pour l'encaissement des entrées pour la manifestation « astronomie » et adopte les tarifs :

Entrée 1 adulte : 1 € Entrée 1 classe : 10 €

Convention pour les travaux d'entretien : Le conseil de la communauté adopte la convention de travaux pour l'entretien des bâtiments et équipements avec différentes entreprises.

Convention de mandat pour la signalétique touristique : Le conseil de la communauté, adopte la convention de mandat avec la Communauté de Communes de Pontailier, chef de file en matière de tourisme, pour la mise en place de la signalétique touristique sur le Pays.

La séance est levée à 22 h15.